



15ème législature

Question N° : 40315	De M. Fabrice Brun (Les Républicains - Ardèche)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > Les difficultés d'approvisionnement des scieries en bois de chêne	Analyse > Les difficultés d'approvisionnement des scieries en bois de chêne.
Question publiée au JO le : 27/07/2021		

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés d'approvisionnement des scieries en bois de chêne. De fait, le contexte de reprise de l'activité économique dans un marché mondialisé génère des tensions observables sur toutes les matières premières. Le bois ne fait pas exception et les scieries françaises, après le manque de visibilité de 2019 et 2020, sont confrontées à une reprise puissante venant d'Asie, des États-Unis d'Amérique, du Canada et de France. L'exportation vers la Chine de chênes de qualité moyenne a repris vivement et retrouve le niveau qu'elle connaît depuis quelques années (16 % de la récolte hors merrains) et la France reste le premier fournisseur de la Chine avec 29 % de part de marché. Au moment où la Chine décide de réduire fortement l'exploitation de ses forêts et où la Russie annonce l'établissement d'un embargo sur l'exportation de ses grumes et sciages à partir de fin 2021, la Fédération nationale du bois s'interroge sur les conséquences à court et moyen terme de ces mesures sur l'approvisionnement des scieries dont un grand nombre constatent qu'elles devront revoir leur production à la baisse en fin d'année. Les 400 000 emplois de la filière du bois sont un atout majeur pour le pays et les espaces ruraux. Ils ne sont pas délocalisables et doivent être défendus. De plus, les sylviculteurs producteurs de bois doivent pouvoir bénéficier de l'évolution des prix mondiaux pour faire face aux nécessités de transformation des forêts face à la mutation climatique. La protection des forestiers et des entreprises nationales est une obligation. Parmi les solutions: faire bénéficier les forêts privées du label transformation EU qui accorde aux acheteurs de bois un accès privilégié aux chênes lors de ventes de l'Office national des forêts (ONF) si ces acheteurs s'engagent à transformer leur bois dans l'Union européenne. Une manière de relocaliser cette activité économique, tout en respectant les règles du marché et de répondre aux inquiétudes légitimes des travailleurs de la filière du bois. Pour l'ensemble de ces raisons, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de soutenir la filière du bois et ses emplois ainsi que les scieries françaises. Il lui demande également dans quelle mesure le Gouvernement envisagerait l'élargissement du label transformation EU aux forêts privées.